

Personnels Administratifs : La grande arnaque

Le 16 Avril 2025

Une fois encore, les personnels administratifs sont résolument mal traités et structurellement méprisés !

En effet, certains collègues récemment promus dans un corps supérieur ont pu constater que cette promotion ne rimait pas avec une meilleure rémunération, loin de là.

La filière administrative est composée de 3 corps : Les Adjoints Administratifs (AA) en C, les Secrétaires Administratifs (SA), et les Attachés.

Chacun de ces corps est structuré en 3 grades :

AA		SA		Attachés
C3		Classe Exceptionnelle		Hors Classe
C2	↑	Classe Supérieure	↑	Principal
C1	↑	Classe Normale	↑	Attaché

Il est hélas fréquent pour les représentants de l'**L'UR UFAP UNSa Justice** de déconseiller à certains adjoints administratifs de passer SA pour des motifs liés à la rémunération.

En effet, les grilles de C3 sont plus « dynamiques » que celles de SA 1^{er} Grade ce qui fait qu'en fin de grille indiciaire, il est préférable de rester en C, ce qui est tout de même à l'encontre de ce qu'on peut espérer en terme de promotion sociale et d'évolution salariale.

Ainsi, si on prend l'exemple d'un C3 au 7^e échelon qui passe SA au 1^{er} Janvier 2025, cet agent est rémunéré à l'Indice Majoré (IM) 420 en tant que C3. En étant promu SA, il sera également rémunéré à l'IM 420, mais perd un point de PSS, c'est à dire 1 % de son salaire brut puisque cette PSS passe alors de 25 à 24 %.

AA	SA
Ech 7 du 01.01.2025 au 31.12.2027 IM 420	Ech 8 du 01.01.2025 au 31.12.2027 IM 420
Ech 8 du 01.01.2028 au 31.12.2030 IM 435	Ech 9 du 01.01.2028 au 31.12.2030 IM 436
Ech 9 du 01.01.2031 au 31.12.2033 IM 455	Ech 10 du 01.01.2031 au 31.12.2033 IM 446
Ech 10 du 01.01.2034 à l'infini IM 478	Ech 11 du 01.01.2034 au 31.12.2036 IM 462

Le tableau ci dessus démontre aussi que la carrière ralentit quand on passe SA, parce qu'il ne suffisait pas de « pomper » un point de PSS, il fallait aussi tailler à la serpe dans les indices.

Notre malheureux AA C3 qui est passé SA a ainsi intérêt à passer aussi rapidement que possible SA Classe Supérieure pour retrouver une grille de rémunération moins désavantageuse.

Parce que s'il ne gagnera rien en restant au 1^{er} grade de SA pendant les 6 premières années, il s'avère que pendant les 6 années suivantes, il perdra même encore plus d'argent à cause de sa grille moins dynamique que celle de C3.

Au bout de 12 ans, il y a un gain indiciaire de 4 pauvres points et pour un indice pension identique. Dans notre exemple, il faut donc 16 ans dans le 1er grade de SA pour commencer à être gagnant !

Un comble !

Il faut donc prendre des responsabilités, souvent changer de service avec le coût social et le coût en déplacement que cela génère, tout ça pour les beaux yeux d'une administration qui n'est même pas capable de rémunérer à leur juste valeur ces catégories de personnels.

Pour L'UR UFAP UNSa Justice de Lyon il est urgent de se pencher sur la situation des personnels administratifs et de revaloriser conséquemment leur rémunération avec une enveloppe budgétaire substantielle indispensable à une reconnaissance à la hauteur de leur travail et de leur investissement.

Quand on sait que de surcroît, cette catégorie de personnels est aussi celle qui se fait, et de très loin, le plus largement écrêter ses heures produites au-delà de 12h, le scandale est complet.

Pour rendre attractif un métier, il est indispensable de payer décemment les agents afin de leur permettre de faire réellement carrière dans l'administration, au-delà des échelons gravis automatiquement avec l'ancienneté et surtout quand les grilles indiciaires sont loin de vendre du rêve.

Et après, on ne comprend pas pourquoi pour ces corps comme pour d'autres, qu'on n'arrive pas à recruter !!

Pour l' **UR UFAP UNSa Justice de Lyon**

Le Secrétaire Général

D.VERRIERE

ur.lyon@ufap.fr